



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 26 juin 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 juin 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme FAULE et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU MONFOURNY Nicole

N° 2025-072 : BUDGET GÉNÉRAL : COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, et qu'il a été constaté un écart sur la reprise du résultat au compte de gestion du receveur prenant en considération la totalité de l'apurement du compte 1069 soit un résultat de clôture de l'exercice précédent 2023 de – 546 633,01 euros alors que la Ville de Clamecy a délibéré pour une reprise par dixième du compte 1069 (Délibération n°2023-130 du 07/12/2023),

Après s’être également assuré que le montant de chacun des soldes de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058008

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ETABLISSEMENT : CLAMECY -
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

29000 - CLAMECY -

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 934 960,40	8 436 237,12	12 371 197,52
Titres de recette émis (b)	2 881 283,73	8 170 896,47	11 052 170,20
Réductions de titres (c)	90 896,16	399 158,00	490 054,16
Recettes nettes (d = b - c)	2 790 387,57	7 771 728,47	10 562 116,04
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 928 960,40	8 058 524,45	11 987 484,85
Mandats émis (f)	2 535 309,00	8 108 407,86	10 643 716,86
Annulations de mandats (g)	113,04	291 250,79	291 363,83
Dépenses nettes (h = f - g)	2 535 195,96	7 817 157,07	10 352 353,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	255 191,61		209 763,01
(h - d) Déficit		45 428,60	

- 1° Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

-
- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

Suivent les signatures.

Nicolas ROLLIN
JUNE
Ingénieur